

Date de dépôt : 31 octobre 2012

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition pour en finir avec l'impunité des dealers et des criminels récidivistes violents

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 28 mai 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Avec le nouveau code pénal, les auteurs de délits mineurs ne peuvent plus être emprisonnés mais sont condamnés à des jours amendes. Pour de nombreux criminels sans autorisation de séjour en Suisse ni revenus légaux, cela signifie l'impunité.

Dans la plupart des cas, ces criminels ne peuvent être refoulés car l'UDC, à l'époque dirigée par Christophe Blocher, n'a pas négocié d'accord de réadmission ou n'a pas fait appliquer ceux qui existaient. Cette situation ne peut plus durer, certains criminels font jusqu'à 6 allers-retours par an entre la rue et Champ-Dollon.

Genève peut agir puisque le droit fédéral autorise la détention administrative pour une durée allant jusqu'à 24 mois pour les personnes en attente de refoulement.

En signant cette pétition, vous donnerez le signal clair que Genève ne veut pas rester les bras croisés face à ce type de criminalité.

Ces multirécidivistes ont démontré de manière répétée qu'ils ne veulent pas respecter la loi du pays et n'ont pas l'intention de contribuer à la vie locale. Par leurs actes, ils causent également du tort à une population immigrée qui travaille, respecte le droit, les coutumes et la population locale.

Les signataires de la présente pétition prient le Grand Conseil de la République et canton de Genève d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin :

- *Que soit utilisée à Genève la possibilité offerte par le droit fédéral d'ordonner la détention administrative jusqu'à 24 mois des criminels multirécidivistes et violents sans titre de séjour valable.*
- *Que Genève construise rapidement un lieu de détention destiné à la détention administrative.*

*N.B. : 2064 signatures
Parti radical genevois
Bd Jacques-Dalcroze 13
1205 Genève*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat est en mesure de répondre aux deux revendications exprimées dans la présente pétition de la manière suivante :

Ordonner la détention administrative jusqu'à 24 mois des criminels multirécidivistes et violents sans titre de séjour valable

L'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen le 25 juin 2010 a impliqué la réduction par le Parlement fédéral de la durée maximale de la détention administrative, conformément à la directive « retour » adoptée par le Parlement européen en date du 18 juin 2008. Cette directive prévoit en effet une durée maximale de 18 mois pour la détention administrative. En 2010, la Suisse s'y est donc conformée et a réduit cette durée maximale de 24 à 18 mois. Ce changement est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Construire rapidement un lieu de détention destiné à la détention administrative

Dans son rapport à la motion 1958, le Conseil d'Etat avait indiqué que la commission des travaux du Grand Conseil avait accepté le 21 février 2012 un crédit d'études de 300 000 F en vue de l'agrandissement de l'établissement concordataire romand de détention administrative de Frambois. Ce crédit d'étude permet d'élaborer le projet et la demande d'autorisation de construire d'un agrandissement de 30 places de détention administrative supplémentaires à court terme – qui correspondent aux besoins actuels, en tenant compte des ressources à disposition pour gérer les situations et selon les calculs effectués par les autorités de placement –, portant ainsi le nombre total de places de l'établissement à 50. Ce crédit d'étude sera suivi par une demande de crédit d'investissement destiné à financer la construction.

Par ailleurs, dans le cadre du déménagement à venir de la police de sécurité internationale (PSI), en raison des travaux d'extension de l'aéroport international de Genève, il est prévu de construire un centre de détention administrative (Frambois II) conjoint aux locaux de la PSI. Actuellement, le Conseil d'Etat cherche activement un emplacement sur le canton afin de pouvoir accueillir une telle infrastructure; il a instauré un comité de pilotage réunissant le département de la sécurité (DS) et celui de l'urbanisme (DU) chargé d'émettre des propositions et de développer un projet répondant à cet objectif.

L'aéroport international de Genève demande à la PSI de quitter les locaux qu'elle occupe actuellement en 2018. C'est donc à l'horizon 2018-2020 que s'inscrit la réalisation de Frambois II.

Enfin, par son rapport à la présente pétition, le Conseil d'Etat entend également répondre sur l'insécurité que ressent actuellement une partie de la population. La « Politique commune en matière de lutte contre la criminalité 2012-2014 », élaborée récemment et conjointement par le Conseil d'Etat et le Ministère public, a justement pour objectif d'instaurer une stratégie de lutte contre la criminalité à long terme. Cette lutte implique une coordination des efforts des autorités en la matière, ainsi que la définition d'une stratégie qui inclut tous les acteurs concernés – autorités policières, judiciaires et pénitentiaires – et qui coordonne leurs tâches et missions respectives, dans un souci d'efficacité et de cohérence. Cette politique se focalise sur plusieurs axes, dont notamment la lutte contre les violences, la sécurité de l'espace public et la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER